

<b>Zeitschrift:</b>	Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles
<b>Herausgeber:</b>	Cercle vaudois de généalogie
<b>Band:</b>	32 (2019)
<b>Artikel:</b>	Une famille vaudoise au service de Berne : l'exemple des Joffrey de Vevey
<b>Autor:</b>	Rossier, Cédric
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1085129">https://doi.org/10.5169/seals-1085129</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une famille vaudoise au service de Berne: l'exemple des Joffrey de Vevey

Cédric Rossier

Durant toute la période de la domination bernoise, la famille de Joffrey a entretenu des relations privilégiées avec le gouvernement bernois. À la fin de la période savoyarde, cette famille veveysanne quitte le commerce pour la magistrature et les armes, et commence ainsi une fulgurante ascension. Bourgeoise de Berne dès 1629, la famille de Joffrey occupe les premiers postes de la magistrature de Vevey, obtient des avantages féodaux sur ses terres seigneuriales et ses immeubles, possède des chapelles dynastiques et défend le régime bernois durant les conflits de 1656 et 1712. La famille s'allie fréquemment aux familles patriciennes les plus importantes de la République, la sert militairement et va même jusqu'à obtenir un régiment au service de France, honneur réservé traditionnellement aux patriciens. Cette étude tentera de montrer, en retracant le parcours des Joffrey sous l'occupation bernoise en Pays de Vaud, comment cette famille veveysanne parviendra au XVII<sup>e</sup> siècle à tirer avantageusement son épingle du jeu, sans néanmoins parvenir, comme d'autres, pour plusieurs raisons, à intégrer durablement la plus haute sphère de la République : le patriciat. Les idées de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et peut-être leur échec, redonneront aux Joffrey un certain patriotisme face à l'occupant bernois : sincérité, opportunité, ambitions déçues ?

## Conquête bernoise et familles vaudoises

La conquête bernoise a complètement bouleversé le rôle politique de la noblesse vaudoise et modifié les forces en présence. L'administration savoyarde est renversée et la

confession réformée est imposée. Dès 1536, une nouvelle ère commence. Pour appuyer et légitimer leur pouvoir, les Bernois tentent de s'allier les familles de la haute noblesse vaudoise. Ils se méfient de la puissante famille de Gingins, bourgeoise de Berne avant la conquête, mais prosavoyarde. En 1577, pour la canaliser, LL.EE. obligent les tuteurs de Joseph de Gingins (1554-1622) à lui faire terminer ses études à Berne plutôt qu'à la cour de Savoie, à épouser une riche héritière bernoise et à entrer dans la Corporation des gentilshommes : intégrant ainsi le patriciat de Berne dans lequel ses descendants occuperont les premières charges durant toute la durée du régime<sup>1</sup>. Les Bernois tentent également de séduire les Blonay, autre famille emblématique du Pays de Vaud, qui occupe les plus hautes charges sous les ducs de Savoie, mais qui refuse de collaborer et ne joue aucun rôle politique sous le régime bernois. Les Blonay se contentent de vivre en gentilshommes, servent à l'étranger, gèrent leurs terres en contractant néanmoins plusieurs alliances matrimoniales avec des familles patriciennes de Berne<sup>2</sup>. Les Rovéraea sont bourgeois également depuis avant la conquête (1515)<sup>3</sup>, du fait de leur ancrage géographique dans la région d'Aigle, conquise en 1475.

<sup>1</sup> WILDERMANN, Ansgar, dhs.ch, « de Gingins », page consultée le 8 septembre 2018.

<sup>2</sup> La vie riche et coûteuse qu'elle mène aura raison de la fortune de la famille de Blonay qui devra vendre baronne et château en 1752, ironie du sort à une famille patricienne de Berne, les Graffenried. Elle pourra racheter le château en 1806, revenue dans une meilleure situation financière.

<sup>3</sup> MARION, Gilbert, dhs.ch, « de Rovéraea », page consultée le 8 septembre 2018.



Figure 1 : Extrait d'un arbre généalogique de la famille de Joffrey. Le fonds déposé aux ACV en contient un grand nombre d'exemplaires, étant pour certains magnifiquement réalisés. Ils datent principalement du XVII<sup>e</sup> siècle, réalisés pour André II de Joffrey, ACV, P Joffrey 9-10.

La noblesse vaudoise n'est pas constituée en un corps uniforme. Trois activités s'offrent à un noble vaudois sous la république de Berne : exercer les charges municipales de l'administration bernoise (notamment celle de lieutenant baillival réservée pendant toute l'occupation à des membres de la noblesse locale), servir à l'étranger ou pour LL.EE. et la gestion des actifs principalement investis dans la terre ou les placements hypothécaires<sup>4</sup>. Être noble en république ne confère guère de priviléges (chaque homme libre a le droit de porter épée et armoiries, l'exemption d'impôt n'existe pas, puisqu'il n'y a pas d'impôt direct, sauf exception, et dans ces cas-là, la noblesse paie, les droits de chasse ou de colombier sont attachés à des fiefs nobles, dépendant donc de la terre et non de la qualité de l'individu)<sup>5</sup>. Le seul privilège que Berne concède aux nobles est de pouvoir acquérir un fief noble sans avoir à payer de taxes.

Si l'on exclut les Gingins (1522<sup>6</sup>), les Tavel (1629) et les Goumœns (1632), qui, intégrés au patriciat bernois siégeront au Conseil des Deux Cents de la Ville de Berne et par là occuperont les plus hautes charges de la république (bailli, trésorier, etc.), le cas des Joffrey est assez particulier parmi les familles nobles vaudoises. Comme les Loys ou les Seigneux à Lausanne et les Cerjat à Moudon<sup>7</sup>, les Joffrey occupent à Vevey le devant de la scène politique. Ces familles, ayant bien saisi leur intérêt, se sont posées en alliées du nouveau régime et espèrent récolter les fruits de leurs efforts (préséances et avantages dans la politique locale, service étranger ou pour LL.EE.)<sup>8</sup>. Même une famille terrienne et puissante comme celle des Mestral, qui à Morges, Rolle ou Aubonne occupe également les postes de la magistrature locale, n'obtient la bourgeoisie de Berne qu'en 1804, en reconnaissance à sa fidélité à Berne après la chute du régime en 1798. Ce qui différencie les Joffrey de ces familles, c'est qu'ils

<sup>4</sup>LÜTHI, Dave, «Le patriciat et la noblesse : contours socio-historiques», in LÜTHI, Dave (dir.), *Le marbre et la poussière. Le patrimoine funéraire de la Suisse romande (XIV-XVIII siècles)*, Lausanne: Cahiers d'archéologie romande 143, 2013, p. 147.

<sup>5</sup>STUBENVOLL, Marianne, «La noblesse vaudoise : jalons d'une recherche», in FLOUCK, François, MONBARON, Patrick-R., STUBENVOLL, Marianne, TOSATO-RIGO, Danièle (dir.), *De l'Ours à la cocarde. Régime bernois et révolution en Pays de Vaud*, Lausanne: Payot, 1998, p. 314.

<sup>6</sup>Date d'accèsion à la bourgeoisie de Berne.

<sup>7</sup>La famille de Cerjat obtient la bourgeoisie de Berne en 1793 juste avant la fin du régime.

<sup>8</sup>Pour toute cette question, voir STUBENVOLL, Marianne, «La noblesse vaudoise : jalons d'une recherche», op. cit., p. 311-323.

possèdent la bourgeoisie de Berne dès 1629. Ce précieux sésame aurait donc dû leur rapporter d'autres avantages et leur permettre d'accéder à d'autres charges; cela n'a pas été le cas.

### Entre faits historiques et légende familiale

Il est difficile pour l'historien de démêler les faits tangibles de la construction de la mémoire familiale des Joffrey. Au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est une famille de lignage récent qui cherche à paraître pour plus ancienne qu'elle n'est et va donc créer autour d'elle une légende familiale qui n'est pas toujours conforme à la réalité. Ce besoin est renforcé d'autant plus qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, par trois fois au moins, le régime bernois demande aux nobles vaudois de prouver leur noblesse<sup>9</sup>. La famille de Joffrey est même accusée en 1683 par le commissaire Pierre Rebeur, qui mène pour LL.EE. de Berne une étude sur la noblesse vaudoise, de n'avoir pas toujours été noble; s'ensuit bien sûr une défense des Joffrey qui produisent des pièces de leur fonds. Cet épisode démontre bien l'importance pour ces familles de posséder un fonds d'archives.

*Le riche fonds d'archives familiales constitué au XVII<sup>e</sup> siècle et déposé aux Archives cantonales vaudoises<sup>10</sup> en 1929 porte encore la marque des divers inventaires datant du XVII<sup>e</sup> siècle, initiés en 1641 par Jacques François I de Joffrey (env. 1570-1654) et ensuite par son neveu le généalogiste André II de Joffrey (1607-1687), et qui ont clairement pour but de mettre en avant la noblesse et les origines de la famille. Les Joffrey s'intéressent à leur famille et à son histoire. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Armand Philippe de Joffrey (1769-1816) fait réaliser un nouvel inventaire du fonds, son petit-fils*

*Émile Davall (1834-1896) passe encore en revue le fonds et laisse de nombreux regestes sur les enveloppes, qui ne sont pas toujours très heureux. Son petit-neveu Daniel Dutoit (1894-1940) réalise une généalogie complète de la famille à partir du fonds, et le petit-fils de ce dernier, auteur du présent article, a consacré beaucoup de son temps libre à des recherches concernant les Joffrey grâce au fonds familial<sup>11</sup>.*

Ce qui semble certain, c'est que la famille de Joffrey est originaire de Romont et que certains de ses membres y sont clercs et donzels. La famille quitte Romont pour s'établir à Vevey où elle est citée pour la première fois en 1472<sup>12</sup>. Elle fait du commerce et s'enrichit rapidement considérablement. Elle conserve des liens avec sa région d'origine, car certaines des premières alliances matrimoniales répertoriées le sont avec des familles de la région de Romont (1527 Maillard, 1541 Seigneux)<sup>13</sup>. Les liens avec cette région devenue fribourgeoise perdurent bien après la conquête bernoise, en effet au début du XVII<sup>e</sup> siècle, la famille y possède toujours des biens immobiliers importants<sup>14</sup>.

La famille change totalement de statut social entre 1500 et 1550. Elle est anoblie en 1498 par le duc de Savoie pour services rendus. L'acte original est perdu (il n'existe qu'une copie du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>) et les frères anoblis ne s'en prévalent pas avant 1520<sup>16</sup>, ce qui fait planer un doute sur la véracité de l'anoblissement et l'existence de cet

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 314.

<sup>10</sup> BISSEGGER, Arthur, Inventaire du fonds de Joffrey, ACV, P Joffrey, 31 mars 2006.

<sup>11</sup> Je profite ici de remercier chaleureusement Monique Fontannaz, Dave Lüthi et Philipp Stämpfli pour leur aide dans la compréhension de certains points (maison seigneuriale, bourgeoisie de Berne).

<sup>12</sup> MARTIGNIER, David, *Vevey et ses environs dans le Moyen Âge*, Lausanne: Martignier et Chavannes, 1862, p. 84.

<sup>13</sup> DUTROIT, Daniel, «de Joffrey», in *Recueil de généalogies vaudoises*, III, Lausanne: Payot, 1946, p. 236.

<sup>14</sup> ACV, P de Mestral 1552/1593: inventaire des fiefs de la famille de Joffrey.

<sup>15</sup> ACV, P Joffrey 5: copie de la lettre d'anoblissement par le duc de Savoie, 8 février 1498.

<sup>16</sup> MARTIGNIER, David, *op. cit.*, p. 84.

acte<sup>17</sup>. Ces premiers Joffrey à jouer un rôle dans l'histoire sont trois frères: Jean, Aymon et Barthélémy. Protégés de Claude de Seyssel, archevêque de Turin, Jean est fait gouverneur d'un bourg italien pendant les guerres de Louis XII en 1500<sup>18</sup>, Aymon est conseiller et gouverneur, de Vevey pour le duc de Savoie<sup>19</sup> et Barthélémy est chanoine de la collégiale Saint-Vincent de Berne pendant plus de vingt ans<sup>20</sup>. Son frère Aymon offrira même un antiphonaire à la collégiale. Ces informations semblent véridiques selon divers recoupements et documents.

Ce qui est clairement attesté par des actes est que les deux fils d'Aymon Joffrey épousent en 1529 les deux filles de Nicod de Tavel qui leur apportent en dot la seigneurie de Saint-Martin de Vaud (aujourd'hui Fribourg), première seigneurie possédée par la famille Joffrey, et qu'en 1550 les deux petites-filles d'Aymon Joffrey épousent les deux frères Jean-Michel et François de Blonay. La famille de Blonay, privée du statut dont elle jouissait à la cour de Savoie, manque cruellement d'argent en ce début de période bernoise. La coutume en vigueur dans les familles nobles au Moyen Âge semble s'appliquer ici: souvent les hommes épousaient des femmes de lignage supérieur au leur, pour le prestige de leur lignée, ou de riches héritières de lignage inférieur, pour leur fortune. Les femmes, au contraire, épousaient principalement des hommes de familles vassales pour nouer des liens de clientélisme entre deux lignées, sauf bien sûr si une forte somme d'argent était en jeu. Dans le cas présent, si les Blonay acceptent de s'allier à une famille si récente, qui leur est bien inférieure en termes de lignage, c'est bien

parce que la fortune apportée par les deux sœurs devait être à la hauteur de leur ambition<sup>21</sup>. Quant aux Joffrey cette alliance leur coûte cher, mais leur ouvre réellement les portes de la noblesse vaudoise. Le XVI<sup>e</sup> siècle est un siècle de forte mouvance sociale durant lequel intégrer la noblesse par des alliances ou l'acquisition de terres est relativement facile, au contraire des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles où il sera beaucoup moins aisé de devenir noble. Comme il n'est pas démontré que l'acte d'anoblissement de 1498 ait réellement existé, c'est sans aucun doute grâce aux alliances Tavel et Blonay et à la possession de terres nobles que la famille Joffrey intègre la noblesse.

Au moment de la conquête de 1536, Berne et Fribourg ont toutes deux convoité la ville de Vevey. La tradition familiale, relatée par plusieurs documents du fonds d'archives<sup>22</sup>, veut qu'Aymon Joffrey ait apporté les clés de Vevey à l'armée bernoise stationnée à Morges sous les ordres du général Naegely, faisant ainsi acte de soumission à la République de Berne. En remerciement, Aymon aurait reçu la bourgeoisie de la ville de Berne et sa famille se serait attiré la rancune tenace de LL.EE. de Fribourg, qui iront jusqu'à confisquer la vidamie de Châtel-Saint-Denis à Nicolas II de Joffrey en 1629<sup>23</sup>. Cette tradition ne repose sur aucun acte antérieur à André II de Joffrey, mais sera régulièrement utilisée par les membres de la famille jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment pour récupérer la bourgeoisie de Berne. Aymon aurait été reçu dans la Corporation des boulangers ou des tanneurs.

<sup>17</sup> GALBREATH, Donald Lindsay, *Armorial vaudois*, Baugy sur Clarens, 1934-1936, article de Joffrey.

<sup>18</sup> ACV, P Joffrey 14 : original et copie de la charte du roi de France installant Jean Joffrey podestat, du 27 janvier 1500.

<sup>19</sup> Archives Dutoit-de Joffrey : son sceau dit «A le sceau de N. Aymon Joffrey».

<sup>20</sup> ACV, P Joffrey 5 : la présence de ce chanoine est attestée dans les archives du chapitre de Saint-Vincent de Berne.

<sup>21</sup> Archives Dutoit-de Joffrey : la généalogie familiale parle de 100 000 écus (généalogie écrite en 1827 par Edmond Davall, d'après des documents se trouvant aujourd'hui sous ACV, P Joffrey 39-41). Cette somme peut également être sujette à controverse vu qu'elle émane sans doute d'André II de Joffrey.

<sup>22</sup> ACV P Joffrey 39-41 : papiers d'André II de Joffrey et P Joffrey 5, mémoire d'Isaac de Joffrey.

<sup>23</sup> ACV, P Joffrey 5 : mémoire d'Isaac de Joffrey destiné à LL.EE. de Berne.

La lettre d'anoblissement du duc de Savoie de 1498 et l'acquisition de la bourgeoisie de Berne en 1536 peuvent parfaitement avoir été inventés au XVII<sup>e</sup> siècle pour apporter du prestige à la famille<sup>24</sup>. La famille s'est élevée rapidement dans l'échelle sociale, s'attirant potentiellement des jaloux. Elle avait rejoint la noblesse par cooptation de ses pairs, pourrions-nous dire, et par des alliances bien ciblées. Sans doute trouvait-elle cela fragile, d'où le besoin de construire des preuves solides, ceci également pour pouvoir répondre aux demandes insistantes du gouvernement bernois ou pour lutter contre des détracteurs comme le commissaire Rebeur. Le récit de la bourgeoisie obtenue en 1536, si cela était admis, pouvait grandement servir les intérêts d'André II de Joffrey lui qui tentait de devenir bourgeois de Berne. Il pouvait ainsi dire que son ancêtre l'avait déjà été avant lui, mais que la famille l'avait perdue en négligeant de payer les gardes.

### Alliances bernoises

Ceci étant dit, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, des alliances – et non des moindres – sont conclues entre des Joffrey et des patriciens. Est-ce qu'Aymon Joffrey était vraiment bourgeois de Berne? Comment ses descendants ont-ils réalisé de si prestigieuses alliances? Une fois de plus, ces alliances montrent l'ascension sociale de cette famille au XVI<sup>e</sup> siècle: les Joffrey se mariant avec les familles les plus influentes de Berne.

Les raisons qui poussent les Bernois à se marier dans le Canton de Vaud sont multiples: fortune, acquisitions de domaines agricoles ou viticoles, clientélisme, alliance avec des familles nobles (les patriciens étant pour beaucoup des bourgeois), etc. Les Bernois aiment la région lémanique, achètent seigneuries et propriétés et viennent donc les administrer. Ce qui veut dire qu'ils viennent en Pays de Vaud sans avoir forcément de charges officielles à y exer-

cer. Des liens de sociabilité se tissent avec les familles vaudoises et avec le temps de la parenté. Louis de Tscharner dans son analyse sur les relations entre Berne et Vaud estime, en plus de tout ce qui précède, que le charme des jeunes vaudoises a souvent séduit des Bernois et que les alliances sont beaucoup plus fréquentes dans ce sens que dans l'inverse<sup>25</sup>. Ce qui est correct pour le cas Joffrey (9 alliances sur 16). Les raisons d'un mariage semblent néanmoins différer dans le cas où c'est un Bernois qui épouse une Vaudoise ou un Vaudois qui épouse une Bernoise. N'en déplaise à Tscharner, dans le cas d'un Bernois épousant une Vaudoise c'est souvent l'argent apporté par l'héritière qui semble motiver le mariage.

En effet, l'analyse de la généalogie familiale montre qu'une Joffrey, fille unique ou héritière de son père (dans 3 cas sur 4, orpheline), va souvent épouser un Bernois comme dans les cas d'Anne (1606 Erlach), de Salomé (1627 Steiger, 1639 May), d'Esther (1779 Diesbach) ou de Sophie (1838 Wurtemberger) qui apportent à leur époux des biens considérables<sup>26</sup>. Au contraire d'une fille ayant un ou plusieurs frères – qui n'héritera de son père que sa dot – qui épousera plutôt un seigneur vaudois ou restera célibataire. Cette hypothèse est contrée par les trois cas de Barbille (1647 Diesbach), de sa soeur Anne-Catherine (env. 1650 Steiger, dont la tombe est visible sur le mur extérieur de l'église de Gampelen) et de leur cousine Anne-Marie (1668 Bonstetten), toutes trois issues d'une grande fratrie et de ce fait n'apportant pas une grande fortune à leur époux<sup>27</sup>.

<sup>25</sup> TSCHARNER, Louis-S., «Berne et le Pays de Vaud», in *Revue Historique Vaudoise*, 1919, p. 238.

<sup>26</sup> La seule héritière qui n'épouse pas un Bernois est Elisabeth de Joffrey (1712-1775), héritière de la seigneurie de Belles Truches, qui épouse en 1730 Gabriel Henri de Mestral Outard (1708-1774).

<sup>27</sup> Le quatrième cas, de Caroline de Joffrey épousant Albert de Forer en 1839, fils de François Albert de Forer et de Marie d'Effinger de Wildegg, ne peut pas être utilisé comme exemple pour infirmer l'hypothèse développée ci-dessus. Forer était un cousin des Mestral, proches de la famille de Caroline. L'enjeu n'était plus le même après la révolution de 1798 et les successions n'étaient évidemment plus les mêmes; les filles héritant également de l'héritage paternel.

<sup>24</sup> GALBREATH, *op. cit.*, dit que l'armoirie conférée par le duc de Savoie semble bien savoyarde et bien dater de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Ces trois mariages peuvent s'expliquer par les raisons suivantes : les deux premières épousent le fils d'un bailli de Vevey, ce qui veut dire union avec deux familles avec lesquelles les Joffrey entretiennent des relations de sociabilité antérieures à l'union. Autre spécificité des deux sœurs et de leur cousine : leur père, bien vivant au moment de leur mariage, est puissant et bourgeois de Berne et leur mère est dans le premier cas une Gingins et dans le second une d'Erlach, ce qui peut grandement augmenter l'attrait qu'elles peuvent avoir pour un seigneur bernois. Dans ces trois cas, ces jeunes filles peuvent être assimilées à des Bernoises, ce qu'elles sont de fait<sup>28</sup>. En conclusion, une Joffrey qui prétend épouser un Bernois doit lui apporter beaucoup d'argent en étant une riche orpheline. Si elle ne l'est pas, elle doit avoir un père vivant, bourgeois de Berne et puissant, ou avoir une mère bernoise, ou connaître de longue date la famille du marié pendant que celle-ci était en poste dans le bailliage de Vevey ou d'Oron.

Dans le cas inverse d'un Vaudois épousant une Bernoise (7 alliances sur 16 pour les Joffrey), le mariage se fait pour le statut social et le prestige que va conférer une telle alliance à la famille du marié, la fortune étant bien secondaire. C'est ce que l'on note très bien dans les alliances de Nicolas I (1582 Erlach), Louis (1607 Diesbach), Jacques François I (1612 Gingins, assimilée ici à une famille patricienne et non plus noble vaudoise), André II (1643 Erlach, 1652 Graffenried), Abraham I (1647 Graviseth) et Isaac (1748 Bonstetten). En 1582, Nicolas I Joffrey, petit-fils d'Aymon, est le premier membre de la famille à s'allier avec une famille patricienne, la famille d'Erlach, une des plus puissantes de la république. Son beau-père Wolfgang d'Erlach est seigneur de Jegenstorf et colonel d'un régiment suisse en France, régiment dans lequel Nicolas I devient capitaine. Cette alliance est prestigieuse, mais aucun

enfant né de cette union ne survit. Nicolas I garde des liens avec Berne et lègue 200 écus au grand hôpital de Berne dans son testament du 30 août 1601. La généalogie de Daniel Dutoit le dit bourgeois de Berne : cette information n'a pas pu être confirmée par les actes<sup>29</sup>.

Ce qui ressort de toutes ces alliances est que la période où les Joffrey s'allient fréquemment avec des Bernois est la première grande moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (11 alliances sur 16). Ces alliances donnent aux Joffrey de nombreux parents dans le patriciat bernois ainsi que des appuis importants à Berne, ce qui finira par les amener à recevoir la bourgeoisie de Berne en 1629. Par ailleurs, c'est plus ou moins en même temps qu'ont lieu les alliances Blonay, d'Estavayer, Mestral, Cerjat, Goumöens, Tavel. Ces différents mariages placent les Joffrey tout en haut de l'échelle sociale vaudoise au début du XVII<sup>e</sup> siècle. De cette époque sans doute reçoivent-ils l'attribut « Parenté »<sup>30</sup>, tradition de la noblesse vaudoise<sup>31</sup>, en hommage à leur politique matrimoniale (fig. 1).

On retrouve fréquemment – avec exceptions – ces mêmes principes matrimoniaux dans les autres alliances des Joffrey. Les garçons épousent des filles issues de familles nobles importantes, en termes de renommée, puissance et fortune, alors que les filles – non-héritières – épousent plus généralement des garçons issus de familles nobles secondaires ou de la bourgeoisie urbaine.

## Bourgeoisie de Berne et charges municipales

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les Joffrey et les Tavel dominent le paysage veveysan. Ces deux familles, parentes et amies, et

<sup>28</sup> Il existe une chaise dans la famille Dutoit-de Joffrey dont le dossier armorié rappelle l'alliance Bonstetten-Joffrey de 1668. Sous les armoiries des deux familles figurent les initiales des deux conjoints : HRVB et AMVI (Hans Rudolf von Bonstetten et Anna Maria von Joffrey). La germanisation du nom de Joffrey avec la particule « von » à la place du « de » montre que la famille est bien considérée ici comme bernoise.

<sup>29</sup> DUTOIT, Daniel, « de Joffrey », in *Recueil de généalogies vaudoises*, III, *op. cit.*, p. 239.

<sup>30</sup> MARTIGNIER, David, *op. cit.*, p. 85.

<sup>31</sup> Dans plusieurs cantons de Suisse romande et à Berne, plusieurs familles nobles ont été dotées dès le XIV<sup>e</sup> siècle d'un attribut. En général, il est composé d'un seul mot, se place devant le nom de famille et fait référence à un défaut ou à une qualité de la famille, (voir <http://www.diesbach.com/sghcf/n/noblesse-attributs.html>, page consultée le 21 novembre 2018).

néanmoins rivales, se partagent un pouvoir incontestable. Fréquemment elles demandent à LL.EE., avec l'appui personnel du bailli en place de trancher sur la supériorité d'une famille sur l'autre. Le gouvernement refuse de les départager<sup>32</sup>. Elles ont préséance au conseil sur les autres familles veveysannes et se partagent les charges de lieutenant baillival, réservées aux familles nobles, et de châtelain de Vevey. Le poste de banneret est souvent réservé aux Tavel, sauf deux fois où il échoit aux Joffrey (André I 1600 à 1614 et Jacques François II 1707 à 1716). Les Tavel gardent jalousement les deux charges de châtelain et de lieutenant baillival jusqu'en 1651, date à laquelle Jacques François I de Joffrey les obtient et les conserve jusqu'à sa mort en 1654. Elles ressortent de la famille, mais en 1659 c'est André II de Joffrey qui les obtient et cette fois-ci elles resteront dans sa famille jusqu'en 1769 pour la châtellenie et 1777 pour la lieutenance baillivale<sup>33</sup>. Incroyable exemple de survivance des charges, le cas des Joffrey montre comment les villes de la république fonctionnent de façon similaire au modèle mis en place par le régime oligarchique bernois.

André I de Joffrey donne 400 florins pour la reconstruction de l'église Sainte Claire en 1611-1615. Vers 1620, ses fils Sébastien et Jacques François I de Joffrey offrent respectivement une table de communion en marbre et la chaire pour la même église.<sup>34</sup> Cette générosité n'est peut-être pas innocente. Les Joffrey cherchent à confirmer la possession de leur chapelle familiale dans l'église paroissiale et le droit de pouvoir y placer des bancs, ce

que LL.EE. leur concèdent en 1627<sup>35</sup>. L'acte précise bien que rien de contraire à la foi protestante ne doit y être pratiqué. La famille possède à ce moment-là la vidamie de Châtel-Saint-Denis terre sous domination fribourgeoise et a gardé des liens étroits avec la région de Romont dont elle est originaire. La formule a donc du sens et peut-être que les Joffrey avaient gardé un lien avec la religion catholique. Selon le mémoire d'Isaac de Joffrey, LL.EE. de Fribourg auraient confisqué à son ancêtre Nicolas II la terre de Châtel-Saint-Denis, alors que les notes d'André II disent que cette terre a été vendue à LL.EE. de Fribourg en 1629 et que l'argent récolté a permis d'acheter celle de Colombier. Il ne parle pas de confiscation de la terre par Fribourg après que Nicolas II a uriné dans le bénitier de l'église. Cette histoire n'apparaît que dans le mémoire d'Isaac.

Finalement dans sa séance du 30 janvier 1629, le Grand Conseil de la ville de Berne accorde sa bourgeoisie à Jacques François I de Joffrey (fig. 6) et à ses deux fils François Gaspard et Abraham I de Joffrey (fig. 2)<sup>36</sup>. La même année, la famille de Tavel reçoit également la bourgeoisie de Berne. Les deux familles sont donc toujours à égalité<sup>37</sup>. Jacques François I est un seigneur influent à Vevey et à Berne, sa femme Françoise de Gingins, fille du baron de La Sarraz, est alliée à tout le patriciat de Berne. Cette composante ne peut pas être écartée dans l'obtention de la bourgeoisie.

André II de Joffrey (fig. 7), lui aussi seigneur influent, comme son oncle Jacques François I, obtient la bourgeoisie de Berne en grande partie grâce à ses mariages successifs avec Rosine d'Erlach (fig. 3) et Jeanne de Graffenried, fille du banneret de Berne. Sa

<sup>32</sup> MONTET, Albert de, *Vevey à travers les siècles*, Vevey: Sauberlin, 1978, p. 115.

<sup>33</sup> André II résilie en 1685 les deux charges en faveur de son fils Philippe de Joffrey. Ce dernier les conserve 40 ans et les résilie en 1725 en faveur de son petit-cousin Vincent Sigismond de Joffrey, qui lui-même gardera la châtellenie jusqu'à sa mort en 1769, ayant résigné la lieutenance baillivale en faveur de son fils Philippe Frédéric en 1757.

<sup>34</sup> LÜTHI, Dave, «Les chapelles funéraires en terres réformées: permanence et fonctions.», in LÜTHI, Dave (dir.), *Le marbre et la poussière. Le patrimoine funéraire de la Suisse romande (XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Cahiers d'archéologie romande 143, Lausanne, 2013, p. 92.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>36</sup> ACV, P Joffrey 33: lettre de bourgeoisie du 30 janvier 1629 en faveur de Jacques François I de Joffrey et ses fils.

<sup>37</sup> MULLER, Jean de, *Histoire de la Confédération suisse*, traduit par Charles Monnard et Louis Vulliemin, 1841, p. 546.



Figure 2 : Acte de bourgeoisie de la ville de Berne accordé à Jacques François I de Joffrey et à ses fils, 30 janvier 1629, ACV, P Joffrey 33.

bravoure lors de la première bataille de Villmergen en 1656, lors du conflit qui oppose cantons catholiques et protestants, a sans doute également influencé positivement le sénat de lui offrir la bourgeoisie. Il obtient la bourgeoisie en 1662 pour lui et ses fils à naître (David 1663, Hercule 1667, Gamaliel 1669 et Étienne André 1671), par contre ses fils déjà nés en sont privés. L'acte de bourgeoisie ne se trouve plus dans le fonds de Joffrey aux ACV, néanmoins il a existé. Il est cité dans une liste de documents tirés des archives familiales de La Cour au Chantre qu'Isaac de Joffrey a demandé en prêt à son cousin Philippe Frédéric de Joffrey pour rédiger le mémoire destiné à LL.EE. dans le but de récupérer la bourgeoisie<sup>38</sup>. Par ailleurs, sur tous les actes officiels André II de Joffrey et ses quatre derniers fils sont toujours cités comme bourgeois de Berne.

Ce qui demeure incertain, et qui malheureusement ne trouve pas sa réponse dans le fonds d'archives, est la tradition familiale qui veut que la bourgeoisie de Berne ait été perdue à plusieurs reprises par la famille, à cause du non-paiement des gardes et que, grâce à ses relations, elle y ait été chaque fois admise à nouveau. Cette tradition semble bien avoir été inventée pour servir les intérêts des Joffrey à différentes époques, car aucun document officiel n'en parle. Si Aymon Joffrey avait reçu la bourgeoisie en 1536, un titre le certifierait. Si André II de Joffrey avait été bourgeois avant 1662 un document serait conservé. Cette tradition (vraie ou non) est utilisée notamment par André II de Joffrey pour obtenir la bourgeoisie – lui qui a inventé beaucoup de choses relativement à sa famille pour servir ses intérêts – et par Isaac de Joffrey dans sa tentative infructueuse d'être reconnu comme bourgeois de Berne au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>38</sup> ACV, P Joffrey 76 : liste annexe à la copie d'une lettre d'Isaac de Joffrey à son cousin Philippe Frédéric de Joffrey, 15 février 1767.

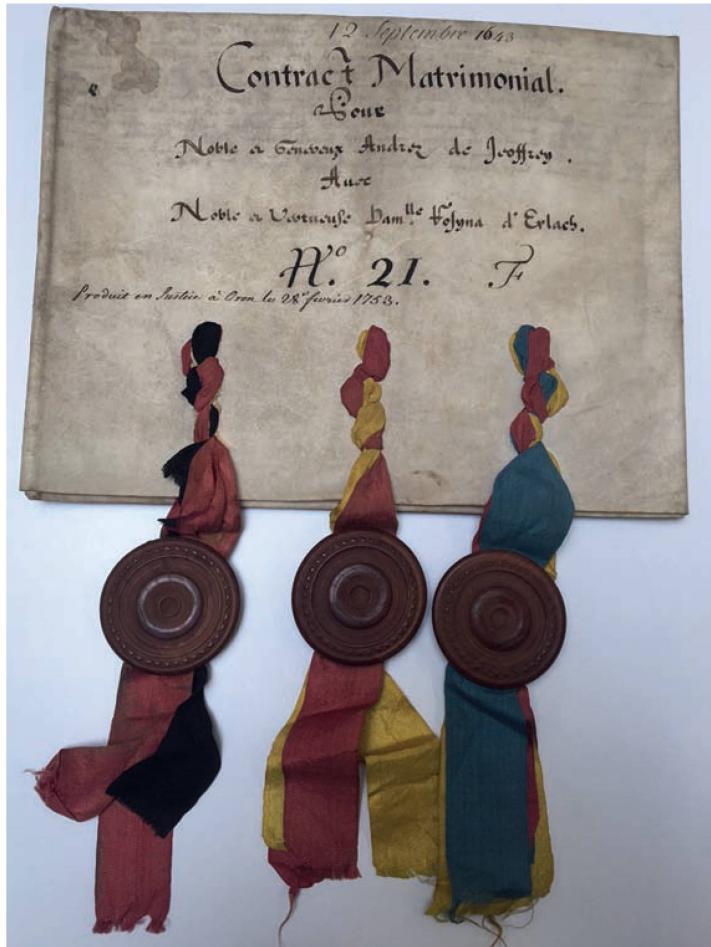


Figure 3 : Contrat de mariage entre André II de Joffrey et Rosine d'Erlach, 12 septembre 1643, ACV, P Joffrey 39-41.

Blonay, les Mestral, les Gingins, les Cerjat ou les Loys. La famille achète ou hérite de seigneuries, mais elles sont transmises par les femmes à d'autres familles, faute d'héritier mâle (Colombier, Dully, Belles Truches) ou elles sont vendues quelques décennies après les avoir acquises, la famille ayant à ce moment-là des problèmes d'argent (Saint-Légier-La Chiésaz, Perroy, Vuarrens). Ces deux cas de figure se répètent avec toutes les seigneuries possédées par les Joffrey. Par contre, la famille possède de nombreux fiefs nobles, terres, fermes, vignes ou montagnes disséminés dans la région de Vevey, Blonay, Montreux, Oron, Châtel-Saint-Denis, Palézieux, Romont, etc. qui restent entre ses mains durablement du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle pour certains.

Comme vu plus haut, au XVII<sup>e</sup> siècle, le gouvernement lance des enquêtes sur l'authenticité de la noblesse des familles vaudoises, ce qui pousse les Joffrey et les autres familles à faire des recherches sur elles-mêmes afin de prouver leur noblesse et légitimer leur pouvoir. Par ailleurs, LL.EE. mènent une grande campagne de rénovation des fiefs, afin de simplifier la perception des redevances et simplifier la complexité des droits seigneuriaux, imbriqués entre ceux dus au souverain et à ses vassaux<sup>39</sup>. Dans ce contexte, les seigneurs vaudois du XVII<sup>e</sup> siècle ont le besoin d'affirmer leur noblesse, notamment grâce à un édifice « prestigieux » auquel ils peuvent rattacher leur nom. Le cas des Joffrey s'inscrit totalement dans cette veine. André II de Joffrey désire une maison seigneuriale à laquelle il puisse donner son nom, ainsi qu'offrir une terre patrimoniale à sa famille. Ses liens avec le régime bernois permettent de concrétiser ce désir. LL.EE. de Berne érigent pour lui la grange et le domaine de La Dausaz (commune des Tavernes) en maison seigneuriale et fief

### La seigneurie de Joffrey versus Vevey

Une fois de plus, la famille de Joffrey se distingue des autres familles vaudoises. Elle ne traverse pas les siècles avec une ou plusieurs terres patrimoniales, comme les

<sup>39</sup> FONTANNAZ, Monique, « La vie de château en ville: le cas particulier des maisons seigneuriales de Moudon », in *Revue suisse d'art et d'archéologie*, Cahiers 3-4, 2015, p. 241.

noble le 7 mars 1665 en échange d'un fief à Chesarles<sup>40</sup>. La Dausaz était déjà propriété d'André I de Joffrey, grand-père d'André II, en 1596, mais ne comportait pas de droits seigneuriaux à cette époque<sup>41</sup>. Il est à noter que cette pratique de transformer une maison en centre d'une seigneurie est courante dans le bailliage de Moudon où plusieurs familles obtiennent que leur demeure en ville de Moudon devienne « maison seigneuriale », avec droit d'y exercer leur pouvoir seigneurial sur le périmètre de la maison et de ses dépendances, soit rendre la justice sur ses sujets des villages alentour et emprisonner les malfaiteurs<sup>42</sup>. Cette pratique permettait également aux seigneurs de centraliser l'administration de leurs droits et de leurs revenus en nature et de vivre en ville sans devoir entretenir plusieurs bâtiments dispersés. Dans le cas de La Dausaz, les Joffrey possèdent comme les propriétaires des maisons seigneuriales de Moudon « l'omnimode juridiction », mais contrairement aux seigneurs moudonnais, ils ne peuvent pas y exercer eux-mêmes la justice qui reste du ressort de Palézieux<sup>43</sup>.

Dès lors et jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, cette terre devient la « seigneurie de Joffrey ». André II de Joffrey, seigneur du dit lieu, a réussi un coup de maître et est fier de son domaine<sup>44</sup>. Il transforme la demeure existante, construite vraisemblablement par son grand-père André I en 1612<sup>45</sup>, en maison seigneuriale en y ajoutant



Figure 4 : Château de La Dausaz, commune des Tavernes.

un étage et une tour carrée<sup>46</sup> (fig. 4). Ces transformations importantes – donjon et mur d'enceinte avec tourelles – donnent à la demeure l'apparence imposante d'un château médiéval. La nouvelle apparence de la demeure sert clairement à asseoir la puissance de la famille et à montrer sa noblesse : la demeure est devenue une maison seigneuriale et porte le nom de château de Joffrey. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la terre reprendra son nom de La Dausaz. Les Joffrey en resteront les seigneurs jusqu'en 1798. C'est la seigneurie qu'ils ont possédée le plus longtemps<sup>47</sup>.

Le centre du pouvoir des Joffrey est urbain, c'est Vevey. C'est là où la famille exerce le plus son influence. Les maisons seigneuriales que la famille

<sup>40</sup> ACV, P Joffrey 39-41 : acte notarié entre le gouvernement et André II de Joffrey, du 7 mars 1665.

<sup>41</sup> ACV, P de Mestral 1563 : un des rentiers d'André I de Joffrey (1535-1614) pour la région de Romont, Semsales, etc.

<sup>42</sup> FONTANNAZ, Monique, *op. cit.*, p. 241.

<sup>43</sup> ACV, P Joffrey 39-41 : acte du 7 mars 1665, *op. cit.*

<sup>44</sup> André II de Joffrey y séjourne pour chasser et s'adonner à la musique avec ses amis et cousins François de Gingins et Philippe d'Estavayer selon une inscription dans la tourelle d'enceinte nord, relevée en 1891 par Charles Pasche (PASCHE, Charles, *La contrée d'Oron*, Cabédita, 1988, réédition de 1894, p. 67-68).

<sup>45</sup> Guide artistique de la Suisse, Tome 4a, SHAS, 2011, p. 372 (recensement architectural.vd.ch, page consultée le 27 novembre 2018).

<sup>46</sup> Archives privées Dutoit-de Joffrey : Généalogie de la main d'Edmond Davall : « André de Joffrey fit réparer son château de Joffrey, il y bâtit un étage de plus et y fit construire dès son fondement une forte tour carrée portant sa voûte au-dessus de 80 pieds de haut. ».

<sup>47</sup> Vendue en 1815 par les de Joffrey aux frères Sonnay, La Dausaz devient un institut d'agriculture. Ce dernier périclite en 1850 et redevient ce qu'il avait été par le passé : un domaine agricole.

possède à Vevey sont le centre administratif de ses domaines, qu'ils soient attachés ou non à des fiefs nobles. Ses maisons seigneuriales sont La Cour au Chantre (demeure inféodée notamment en 1767 par LL.EE. de Berne<sup>48</sup>) et le château de Belles Truches, centre de la seigneurie de ce nom.

Il est à noter qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que chaque seigneur, qui en a les moyens, se fait construire un château à la française sur ses terres, vitrine de son pouvoir et centre administratif d'Ancien Régime, les Joffrey font encore différemment et ce n'est ni sur leur terre de La Dausaz, ni sur celle de Saint-Légier qu'ils érigent un château moderne. Le centre de leur pouvoir c'est Vevey, et c'est à Vevey qu'ils se font construire par Guillaume Delagrange entre 1725 et 1729 leur hôtel particulier, La Cour au Chantre (fig. 5), demeure qui ressemble plus au château de Vuillerens ou de Saint-Saphorin-sur-Morges qu'à une maison de ville.

De même pour sa politique funéraire: ce sont les caveaux des chapelles familiales de l'église de Saint-Martin de Vevey qui servent de nécropole familiale aux Joffrey, et non pas une chapelle attachée à une terre qu'ils possèderaient sur du long terme: puisqu'ils n'en ont pas. Même lorsque installés à La Dausaz, ils possèdent une chapelle seigneuriale attenante à l'église de Châtillens, il n'est jamais question d'inhumation à l'intérieur de cette chapelle, semble-t-il<sup>49</sup>. Cette chapelle familiale semble plutôt avoir eu de l'intérêt pour suivre le service religieux. Les Joffrey y possèdent un orgue<sup>50</sup>.



Figure 5 : La Cour au Chantre, Vevey.

### Patriciens ou pas?

La famille Joffrey se trouve durant la deuxième partie du XVII<sup>e</sup> siècle au faîte de sa puissance. Deux branches de la famille sont bourgeoises de Berne (Belles Truches et Trois-Rois<sup>51</sup>), les alliances avec des Bernois sont fréquentes, les charges principales de la magistrature vevey-sanne ne sortent plus de la famille, LL.EE. de Berne érigent pour eux leur terre de La Dausaz en seigneurie sous le nom «de Joffrey», plusieurs terres et seigneuries leur appartiennent, notamment grâce à une bonne stratégie matrimoniale (Dully, Perroy, Vuarrens, Saint-Légier-La Chiésaz), le service étranger leur apporte également prestige et argent. Toutes les conditions sont réunies pour que les Joffrey s'élèvent encore plus dans l'échelle sociale, comme les Gingins et les Tavel, obtiennent l'élection d'un des leurs au Deux-Cents et intègrent ainsi le patriciat. Pourquoi les choses ne se sont-elles pas passées ainsi?

<sup>48</sup> DUTOIT, Daniel, «de Joffrey», in *Recueil de généalogies vaudoises*, op. cit., p. 249, information tirée vraisemblablement des Archives privées Dutoit-de Joffrey: lettre de Jean Albert Steiger de Monnaz à Louise de Mestral du 23 juillet 1767.

<sup>49</sup> LÜTHI, Dave, op. cit., p. 94.

<sup>50</sup> ACV, PP410/C4/2/3/335: lettre d'Edmond Davall à Éric Grand d'Hauteville, du 10 décembre 1825, proposant cet orgue à la commune de Saint-Légier pour le placer dans l'église de La Chiésaz.

<sup>51</sup> Nom de la demeure d'André II de Joffrey en ville de Vevey, possédée par les Joffrey depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Il semble utile de s'arrêter un peu sur les membres des deux branches familiales de Belles Truches et des Trois-Rois pour comprendre pourquoi les Joffrey ne sont pas admis dans le patriciat. La branche de Belles Truches, malgré la réussite remarquable de son fondateur Jacques François I de Joffrey (fig. 6) et des alliances bernoises de ses enfants, doit gérer des problèmes financiers et s'éteint.

Le fils aîné de Jacques François I, François Gaspard de Joffrey, bourgeois de Berne, meurt non marié au service de Hollande avant la date du testament de son père en 1643. Son second fils Abraham I, également bourgeois de Berne, épouse en 1647 Madelaine Graviseth, fille du bailli d'Oron en poste dès 1646, Jacob Graviseth. Abraham I meurt avant 1662 en laissant de nombreux enfants, majoritairement des filles restées célibataires, et une fortune fortement amputée. Il n'a pas tenté une carrière à Berne. Son fils posthume Louis Gabriel de Joffrey (1662-1731) ne semble plus posséder la bourgeoisie de Berne. Il n'a qu'une fille qui apportera les Belles Truches à son mari, un Mestral. Fin de la branche bernoise de Belles Truches.

Quant à la branche des Trois-Rois, représentée par André II de Joffrey (fig. 7) et ses sept fils, elle surprend également en montrant que les enfants n'arrivent pas à continuer l'ascension initiée par le père. Le fils aîné d'André II, Samuel, est tué accidentellement d'un coup de fusil à Berne à l'âge de 20 ans en 1675. Le second, Philippe, lieutenant baillival et châtelain de Vevey à 27 ans, devient chef de famille à la mort de son père en 1687 et prend des décisions contraires aux intérêts bernois qu'il devrait défendre : il oblige sa mère Jeanne de Graffenried à vendre les biens immobiliers qu'elle possède à Berne pour rester vivre à Vevey avec lui, il empêche deux fois son frère Gamaliel de se marier<sup>52</sup>. Il est décrit comme un tyran dans les notes laissées par son frère Étienne André. Philippe



Figure 6 : Jacques François I de Joffrey (après 1570-1654), collection privée.

n'est pas bourgeois de Berne et pourrait agir ainsi par jaloux ? Le troisième, Emmanuel Daniel, meurt jeune sur un champ de bataille au service de la France.

Le quatrième, David, premier des fils d'André II à être bourgeois de Berne, se noie dans un bassin de fontaine à La Dausaz en 1665 à l'âge de 2 ans. Hercule, le cinquième, sert en France, puis en Hollande où il devient capitaine. Le 28 octobre 1702, LL.EE. de Berne

<sup>52</sup> ACV, P Joffrey 39-41 : notes d'Étienne André de Joffrey sur sa famille à la suite de celles de son père.



Figure 7 : André II de Joffrey (1607-1687), miniature de 1633, collection privée.

le reconnaissent comme «*Regimentsfähiger Burger*»<sup>53</sup>, ce qui signifie qu'il est reconnu comme bourgeois de la ville capable de gouverner, autrement dit qu'il peut théoriquement intégrer le Grand Conseil de la Ville de Berne, les Deux-Cents, s'il y est élu et ainsi devenir patricien.

<sup>53</sup> ACV, P Joffrey 53: reconnaissance de la ville de Berne d'Hercule de Joffrey comme «*Regimentsfähiger Burger*», 28 décembre 1702.

Tout cela est théorique, car des 250 familles environ qui sont bourgeoises et qui peuvent exercer le pouvoir, moins de la moitié gouverne vraiment en 1700. Hercule continue sa carrière militaire et est blessé mortellement à la bataille de Malpaquet en 1709, il n'est pas marié et n'a jamais été élu au conseil des Deux-Cents. La potentielle parenthèse patricienne des Joffrey prend fin à son décès<sup>54</sup>.

Le sixième fils, Gamaliel, bourgeois de Berne, seigneur de La Dausaz, a étudié à Berne. Il est sous-lieutenant dans la compagnie de son cousin Abraham II de Joffrey de La Cour au Chantre. Il est ensuite nommé capitaine pour LL.EE. de Berne en 1712 et participe en cette qualité à la seconde bataille de Villmergen. À la fin de la guerre, il passe l'hiver à Berne et décide de se marier avec une Bernoise. Son frère Philippe refuse de donner son accord et l'argent nécessaire pour que ce mariage se fasse. Deuxième projet de mariage avec une cousine de Gamaliel, même refus de l'aîné. La généalogie familiale dit: «*le châtelain fut inflexible et refusa avec cruauté*»<sup>55</sup>. Pourquoi ce comportement de Philippe? Les sources ne le disent pas, mais son attitude prive clairement la famille de pouvoir s'établir à Berne et se perpétuer dans cette ville.

Le septième fils d'André II, Étienne André de Joffrey est atteint dans sa santé. Il étudie à Berne et tombe malade en 1696 à l'âge de 25 ans. Les notes sur la famille – écrites de sa main<sup>56</sup> – parlent de vapeurs et d'hypocondres qui auraient pu se soigner si son frère Philippe avait accepté de payer des remèdes. En raison de cette maladie et de sa santé fragile, il ne peut pas s'engager dans la vie publique et vit retiré du monde. Il devient seigneur de La Dausaz par héritage de son frère Gamaliel. Il demeure célibataire et meurt

<sup>54</sup> Il n'est actuellement pas possible de savoir si ses deux jeunes frères étaient également *regimentsfähiger* ou non.

<sup>55</sup> Archives privées Dutoit-de Joffrey: généalogie manuscrite de la main d'Edmond Davall, 1827.

<sup>56</sup> ACV, P Joffrey 39-41 : *op. cit.*

en 1752, ayant survécu à tous ses frères et sœurs. Avec lui s'éteint la branche bernoise de la famille de Joffrey<sup>57</sup>.

Il y a dans cette histoire une immense fatalité: ni les fils de Jacques François I, ni les fils d'André II ne peuvent profiter de l'immense travail réalisé par leur père pour s'élever dans l'échelle sociale et continuer leur œuvre pour accéder aux hautes sphères de la politique bernoise. Des sept fils d'André II, aucun ne s'est marié, aucun n'a tenté une carrière politique à Berne. Hercule accède en 1702 à la plus haute distinction pour une famille de la République et n'en fait rien, tué sept ans plus tard au service des Provinces Unies. Dans les deux cas, une figure tutélaire arrive à se retrouver dans une position très avantageuse, mais ne la transmet pas à ses enfants dont aucun n'arrive à poursuivre l'ascension. Fin de l'histoire bernoise pour les Joffrey.

Au contraire, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, les rivaux de toujours, les Tavel, quittent Vevey et s'installent à Berne, devenus patriciens (ils sont membres du Grand Conseil dès 1657<sup>58</sup>). Ils vendent leur demeure veveysanne au gouvernement qui en fait le château baillival et, ironie du sort, ils y reviennent comme baillis. Ils ont gagné: ils ont intégré durablement le patriciat.

La seule compensation que les Joffrey peuvent récolter de cette théorique entrée avortée dans les familles bernoises susceptibles de gouverner, c'est qu'en 1738 l'un des leurs, Abraham Hubert, bien que non-bourgeois de Berne, obtiendra le commandement d'un régiment au service de la France, qui sera pour dix ans le régiment de La Cour au Chantre, honneur souvent réservé aux patriciens qui voyaient d'un mauvais œil un sujet Vaudois parvenir à ce poste. On peut émettre l'hypothèse que tout est néanmoins lié et que les appuis étaient puissants.

<sup>57</sup> Ses papiers contiennent un récit manuscrit de la conjuration du Major Davel en 1723 (P Joffrey 55).

<sup>58</sup> BRAUN, Hans, dhs.ch, «de Tavel», page consultée le 20 novembre 2018.

## La perte de la bourgeoisie et la fin de l'Ancien Régime

En 1752, à la mort d'Étienne André, la famille perd son dernier membre bourgeois de Berne. Plus grave pour elle, des nombreuses branches florissantes au XVII<sup>e</sup> siècle, il n'en reste que deux: la branche aînée de La Cour au Chantre et la branche cadette, établie à Orbe. Terrible fatalité, chacune des deux branches ne compte qu'un membre, fils unique dans les deux cas: Philippe Frédéric, de la branche aînée, et Isaac, de la branche cadette. Leur rapport à Berne n'est pas pareil.

Philippe Frédéric de Joffrey (1724-1777), petit-fils d'une d'Erlach, allié Mestral et lieutenant baillival de Vevey, n'est pas le prototype de l'opposant au régime de LL.EE., pourtant il a conservé de nombreux documents et deux lettres échangées avec le comte de Portes, où il lui apporte son soutien, au sujet du retentissant procès que ce dernier a mené contre LL.EE. de Berne, dont le jugement le contraint à quitter la république. Parmi ces documents, Philippe Frédéric a conservé celui du gouvernement demandant à ses fidèles sujets de brûler tout papier en lien avec cette affaire. Manifestement le féal seigneur de Joffrey ne s'est pas exécuté<sup>59</sup>. Sa femme Louise de Mestral (1728-1800) cultive ses relations avec son cousin bernois Jean Albert Steiger de Monnaz (1732-1805), commissaire général de LL.EE. et directeur des Salines de Roche, pour obtenir conseils, avantages et passe-droits pour la rénovation de leurs fiefs sur La Cour au Chantre en 1767 ou sur la possession des terrains occupés par les anciens fossés de la ville de Vevey<sup>60</sup>.

<sup>59</sup> Archives privées Dutoit-de Joffrey: nombreux documents en relation avec ce procès. Voir l'inventaire qu'en donne Daniel Dutoit dans un article (DUTOIT, Daniel, «Note relative au procès de Portes-Tcharner», in *Revue Historique Vaudoise*, Lausanne, 1921, p. 59-62).

<sup>60</sup> Archives privées Dutoit-de Joffrey: six lettres de Jean Albert Steiger de Monnaz à sa cousine Louise de Mestral ou à son mari Philippe Frédéric de Joffrey, de 1767 à 1772.

Philippe Frédéric se montre critique envers le régime, mais utilise néanmoins sa position pour obtenir des avantages privés.

Son cousin Isaac de Joffrey (1707-1779) (fig. 8), capitaine pour LL.EE., a un rapport au souverain bien différent, puisque dans les mêmes années, il tente de récupérer la bourgeoisie de Berne. Il rédige un mémoire<sup>61</sup> et base son argumentaire sur le fait qu'il est un descendant d'Aymon Joffrey, reçu bourgeois à la conquête en 1536 en remerciement et de Nicolas II de Joffrey, frère de Jacques François I bourgeois en 1629. Il explique que ses ancêtres auraient perdu la bourgeoisie en ayant négligé de payer les droits de garde. Les dires d'Isaac ne reposent sur aucun acte, uniquement sur la tradition familiale construite à l'époque d'André II de Joffrey.

Ce qui pourrait avoir plus de poids pour Isaac est que sa grand-mère Catherine de Joffrey est l'une des filles d'André II de Joffrey, donc Hercule, Gamaliel et Étienne André, bourgeois de Berne, sont ses grands-oncles. De plus, Isaac a épousé une Bernoise, d'une prestigieuse lignée puisque c'est une Bonstetten, fille de Gottlieb, bailli d'Avenches et de Morat, mais orpheline et sans grande fortune. Cette alliance aurait dû pouvoir servir ses revendications, d'autant plus que le frère de sa femme Samuel de Bonstetten, bailli de Morges<sup>62</sup>, et ses parents occupent tous des postes importants. Isaac a donc des appuis puissants et a réellement ses chances d'être réintégré dans la bourgeoisie. Pourtant, le sénat refuse à une voix près et lui demande de fournir des actes prouvant ses dires<sup>63</sup>. C'est suite à ce refus qu'il demande à son cousin Philippe Frédéric de lui trouver les différents actes dont il a besoin pour servir ses intérêts dans les archives



Figure 8: Isaac de Joffrey (1707-1779), huile sur toile de D. Ziegler, 1750, collection privée.

de La Cour au Chantre. Ce dernier lui fait parvenir chez lui à Orbe en grand secret les pièces tirées des archives de La Cour au Chantre<sup>64</sup>. Isaac entre ainsi en possession de la lettre de bourgeoisie de Jacques François I de 1629, de l'extrait de la réception d'André II, de la lettre de

<sup>61</sup> ACV, P Joffrey 5: mémoire rédigé en 1767 (?) par Isaac de Joffrey à l'intention de LL.EE. de Berne dans le but de récupérer la bourgeoisie de Berne.

<sup>62</sup> Samuel de Bonstetten (1722-1787) sera membre du Petit Conseil bernois en 1781.

<sup>63</sup> ACV, P Joffrey 76: lettre d'Isaac de Joffrey à son cousin Philippe Frédéric de Joffrey, sans date.

<sup>64</sup> ACV, P Joffrey 76: reconnaissance de Isaac de Joffrey d'avoir reçu différents actes de la Cour au Chantre, sans date.

bourgeoisie d'André II de 1662, de l'acte de la chambre des bourgeois d'Hercule qui est sans doute le document où Hercule est nommé *regimentsfähig*<sup>65</sup>, ainsi que des quittances des abbayes pour le paiement des gardes. Malgré tous ses efforts, Isaac ne parvient pas à se faire reconnaître bourgeois. Ses écrits mentionnent le nom de son ennemi juré Jean-Frédéric Stettler, directeur des Salines de Roche et vice-bailli de Vevey, qui aurait tout mis en œuvre pour faire échouer l'affaire, notamment en le calomnier devant le sénat<sup>66</sup>.

Philippe Frédéric meurt en 1777. Deux ans après sa mort, sa fille Esther épousera Christophe Amédée de Diesbach, membre du Conseil des Deux-Cents et futur bailli de Bonmont. C'est le seul cas dans l'histoire familiale où il est dit clairement dans les archives qu'un Bernois en veut à la fortune des Joffrey. Le comportement des patriciens n'a sans doute pas beaucoup changé, ce sont plutôt les valeurs des Vaudois qui ont évolué. Sa belle-mère Louise de Mestral se plaint des grosses dépenses de son gendre et de ses absences répétées à Paris<sup>67</sup>. La jeune Esther n'a plus de père, son frère a 10 ans et leur mère a cherché par cette union avec un membre du sénat un appui pour sa famille, ce qui semble avoir été un mauvais calcul.

<sup>65</sup> ACV, P Joffrey 53 : *op. cit.*

<sup>66</sup> ACV, P Joffrey 76 : le fonds d'archives comporte des notes de la main d'Émile Davall expliquant – en se basant uniquement sur son ressenti et sur aucun acte ou papier – que cet échec n'était dû qu'à l'ascendance soumise à controverse de son trisaïeul. En effet, le père d'Isaac, lieutenant en Irlande au service du roi d'Angleterre, meurt aux Pays-Bas en 1707 alors qu'il rentrait en Suisse. Sa veuve Sarah Roche, Irlandaise, met au monde un fils, Isaac, quelques jours après la mort de son mari, enfant qu'elle ramène à Vevey. Elle reçoit un accueil très mitigé à son arrivée à Vevey, avec comme seules preuves de son histoire un acte de mariage daté de 1706 et l'acte de décès de son mari de 1707 avec la naissance de son fils sur le même acte. Elle est vite taxée d'intrigante. Cette histoire romanesque poursuit Isaac de Joffrey toute sa vie. Vérité? Histoire inventée par Sarah Roche? Les sources manquent et le secret demeure.

<sup>67</sup> ACV, P Joffrey 83 : nombreuses quittances de Christophe Amédée de Diesbach en faveur de sa belle-mère Louise de Joffrey-de Mestral, lettre de Louise de Joffrey.

## Révolution et patriotisme retrouvé

La branche veveysanne et la branche urbigène ne se comportent pas de la même manière durant les dernières années du régime bernois. Vevey et Orbe ont un rapport totalement différent aux idées nouvelles et à la fidélité à Berne, et la famille de Joffrey n'est pas épargnée par cette différence qui finira par s'estomper en 1798.

Philippe Frédéric, seigneur de La Cour au Chantre et de La Dausaz, laisse à sa mort en 1777 un fils de 8 ans, Armand Philippe de Joffrey (1769-1816) (fig. 9),



Figure 9 : Armand Philippe de Joffrey (1769-1816), huile sur toile de Alexander Speissegger, 1793, collection privée.

dernier seigneur d'Ancien Régime. Ce jeune seigneur, élevé dans l'esprit des Lumières, en partie par son oncle Charles Albert de Mestral, sera pourtant un fervent défenseur de la Révolution de 1798, contrairement à sa famille Mestral, et verra le départ des Bernois d'un œil favorable. Actif à Vevey durant la Révolution, il prononce un discours sur la jeunesse et l'importance de l'éducation devant la Société des Amis de la Liberté le 7 mai 1798<sup>68</sup>. Il va même jusqu'à supprimer sa particule, ce qui est un acte très fort dans ce contexte. Sa troisième fille, née quelques jours après l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération suisse en avril 1803, sera prénommée Victoire.

Quant à Isaac de la branche cadette d'Orbe, il laisse derrière lui un fils unique, Louis Daniel de Joffrey (1751-1813) (fig. 10), né de son union avec Elisabeth de Bonstetten (1731-1819). Louis Daniel embrasse une carrière militaire d'abord en Hollande, mais surtout au service de Berne. Il est commandant du château de Chillon, la Bastille vaudoise, de 1791 à 1792 et c'est sous son commandement que les Bernois y emprisonnent les deux Lausannois Georges Albert Muller de la Mothe et Ferdinand Antoine Rosset pour avoir participé aux banquets de juillet 1791 commémorant la Révolution française à Lausanne et à Rolle. Louis Daniel est ensuite nommé lieutenant-colonel pour LL.EE. et finit sa carrière militaire comme aide de camp du général Rodolphe de Weiss, général en chef de l'armée bernoise au moment de la Révolution de 1798<sup>69</sup>. Dès la Révolution, il abandonne les affaires militaires et s'occupe d'agriculture sur son domaine d'Arnex-sur-Orbe. La famille de Joffrey, contrairement aux familles de la région d'Orbe (Pillichody, Crinsoz de Cottens, Thomasset, etc.), ne cherchera pas à



Figure 10 : Louis Daniel de Joffrey (1751-1813), huile sur toile de Marc-Louis Arlaud, 1820 (Ndr.: date correcte), collection privée.

défendre les Bernois après 1798 et se mettra du côté des libertés nouvellement acquises. Louis Daniel commande la ville au moment de l'attaque réactionnaire de la Prise d'Orbe le 30 septembre 1802. Il sera délégué d'Orbe à la Constituante et juge du district d'Orbe. Son fils Armand, patriote, s'engage à 18 ans dans l'armée vaudoise, puis devient capitaine dans les armées de Napoléon, quant à sa fille Henriette elle épouse en 1799 son cousin le citoyen

<sup>68</sup> JOFFREY, Henri Armand Philippe, *Discours composé et lu à la Société des Amis de la liberté et de l'égalité de Vevey*, 7 mai 1798, BCUL.

<sup>69</sup> Voir MOTTAZ, Eugène, «La mission du général de Weiss et la révolution de 1798 à Yverdon», in *Revue Historique Vaudoise*, Lausanne, 1948.

Armand Philippe Joffrey, *ci-devant Noble et Généreux seigneur de La Cour au Chantre et de La Dausaz*, réunissant grâce à cette union les deux branches familiales en une même famille, bien éloignée de Berne.

Armand Philippe de Joffrey fait l'acquisition en septembre 1802 de l'ancien château baillival de Vevey nationalisé dès 1798 par la République helvétique. Dernier pied de nez que fait la famille à l'ours de Berne en devenant la nouvelle propriétaire de l'ancien centre du pouvoir baillival.

## Conclusion

Cette étude met en lumière à quel point la famille de Joffrey s'est posée en alliée du régime bernois durant toute la période d'Ancien Régime. Son cas n'est évidemment pas unique, puisque bon nombre de familles vaudoises ont agi de la même manière. Les postes de la haute magistrature de la République étant interdits aux Vaudois, puisque réservés aux patriciens, les nobles vaudois devaient se contenter des charges subalternes de l'administration des localités du Pays de Vaud ou servir à l'étranger, sans réelle grande chance d'avancement. Féale sujette, la famille de Joffrey a désiré plus que tout être de Berne, comme disaient les Vaudois d'alors, honneur suprême de la République. Elle sert LL.EE. de Berne et ses ambitions sont récompensées en 1629 et 1662 lorsqu'elle accède à la bourgeoisie de Berne, grâce aux deux têtes de proue que sont

Jacques François I et son neveu André II. Dans les deux cas, les fils et descendants de Jacques François I et d'André II ne parviennent pas à poursuivre l'œuvre de leur père et continuer leur ascension vers les plus hautes sphères de l'État. Les sources ne permettent pas de comprendre clairement pourquoi la famille n'accède pas au Grand Conseil et par là au patriciat, car même si, au moment où elle accède à la bourgeoisie de Berne toutes les familles bourgeoises ne participent pas au gouvernement de l'État (139 familles en 1651, 98 en 1691, 77 en 1745 gouvernent réellement sur un total d'environ 250 familles bourgeoises<sup>70</sup>), son statut social, sa famille, ses relations et son ambition lui auraient sans doute permis d'y accéder. En 1752 s'éteint le dernier Joffrey possédant la bourgeoisie de Berne; les tentatives postérieures d'Isaac pour la récupérer échouent. Une certaine fatalité s'acharne sur cette famille dont certains membres ont peut-être au final manqué tout simplement d'ambition pour parvenir à intégrer le patriciat ou ont préféré occuper la première place à Vevey plutôt qu'une subalterne à Berne. Cette hypothèse doit être prise en ligne de compte. La branche aînée de Vevey se distancie progressivement du régime, tandis que la branche cadette d'Orbe sert le régime bernois jusqu'en 1798, mais dès la Révolution, la famille au grand complet ne regrette pas la domination bernoise, contrairement à plusieurs autres familles nobles de son entourage, et se lance avec une générosité, teintée peut-être d'un peu d'opportunisme, dans la nouvelle époque vaudoise du xix<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>70</sup> ZAHND, Urs Martin, dhs.ch, « Berne », page consultée le 15 novembre 2018.

Né en 1977 à Vevey, **Cédric Rossier** est diplômé d'un master en histoire de l'Université de Lausanne. Passionné d'histoire vaudoise depuis l'enfance, son mémoire de master porte sur la carrière du forestier Edmond Davall (1793-1860). Il dirige depuis douze ans la publication de la revue historique les *Annales veveysannes*. Diplômé de la Haute École Pédagogique de Lausanne, il a enseigné quelques années en occupant le poste de doyen, avant d'être nommé directeur de l'établissement scolaire secondaire de Gland, poste qu'il occupe actuellement.

### Résumé

Cédric Rossier met en lumière le cas de la famille de Joffrey et de ses relations avec le régime de LL.EE. de Berne. Dès la conquête de 1536 et jusqu'à la révolution de 1798, cette famille noble veveysanne se pose en alliée du régime bernois, tirant au passage de copieux avantages. Alliée aux familles patriciennes les plus importantes et accédant à la bourgeoisie de la ville de Berne en 1629, son ascension semble n'avoir pas de limite. Alors qu'elle était promise de toute évidence à un avenir encore plus brillant, ses rêves de pouvoir sont stoppés net par un ennemi qui intervient souvent en histoire: la fatalité. C'est ce que va montrer cet article avec une découverte inédite.

